

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la maison pour tous en séance publique, le 1<sup>er</sup> juin 2020, sous la présidence de Mr Guy PÉMARTIN, Maire.

**Présents :** Mr Guy PÉMARTIN- Maire ; MARLAT Muriel, FLORES José, CARRASQUET Elodie, DOMERCQ André, DOMERCQ Benoît, LABISTE Sébastien, LAHITTE Vincent, ALCETEGARAY Laurent, DOUCHINE Alain, LABASTE Céline, LAFITTE Annie, CASTELLA Sandrine, DUBOURG Tiphaine, APESTEGUY Christine.

*Secrétaire de séance :* Mme Sandrine CASTELLA

### 1/FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

✦ **Envoi des convocations du Conseil Municipal par voie dématérialisée :**

⇒ adopté à l'unanimité

✦ **Représentation de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement des 3 Cantons :**

Messieurs André DOMERCQ, Alain DOUCHINE et Sébastien LABISTE sont élus délégués titulaires à l'unanimité. Monsieur Benoît DOMERCQ est élu délégué suppléant à l'unanimité.

✦ **Représentation de la commune au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques :**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur André DOMERCQ comme délégué titulaire et Monsieur Alain DOUCHINE comme délégué suppléant pour représenter la commune au SDEPA.

✦ **Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Mesdames Muriel MARLAT, Annie LAFITTE, Sandrine CASTELLA et Elodie CARRASQUET sont élues pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

✦ **Election des membres du Comité Syndical du SIVU Lataillade**

A l'unanimité, Mme Tiphane DUBOURG et Monsieur Guy PÉMARTIN sont élus délégués titulaires.

A l'unanimité, Mesdames Céline LABASTE et Sandrine CASTELLA sont élues déléguées suppléantes.

✦ **Représentants aux instances diverses**

Monsieur Alain DOUCHINE est désigné pour représenter la commune au Conseil de vie Sociale de l'ESAT Bellevue

Madame Christine APESTEGUY est désignée correspondant Défense nationale.

Madame Christine APESTEGUY est désignée délégué sécurité auprès du Centre de secours.

#### ✦ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'Appel d'Offres se compose de 3 membres titulaires et trois suppléants et est présidée par le Maire.

Le résultat du vote fait apparaître le résultat suivant :

Président : Guy PEMARTIN, Maire

Délégués titulaires : Benoit DOMERCQ, Laurent ALCÉTEGARAY, André DOMERCQ

Délégués suppléants : Alain DOUCHINE, Vincent LAHITTE, Tiphonie DUBOURG.

#### ✦ Constitution des Commissions municipales

Le Conseil Municipal décide de la constitution des commissions suivantes :

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT :**

Vincent LAHITTE,

André DOMERCQ

Benoit DOMERCQ

Laurent ALCETEGARAY

Alain DOUCHINE

Céline LABASTE

- **VIE ASSOCIATIVE :**

Benoît DOMERCQ

Céline LABASTE

Sébastien LABISTE

Tiphonie DUBOURG

Sandrine CASTELLA

Christine APESTEGUY

Laurent ALCETEGARAY

- **COMMUNICATION :**

Elodie CARRASQUET

Muriel MARLAT

Tiphonie DUBOURG

José FLORES

Annie LAFITTE

- **COMMISSION DES FINANCES :**

Guy PEMARTIN

Muriel MARLAT

Elodie CARRASQUET

José FLORES

André DOMERCQ

## 2/ INDEMNITES DES ELUS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux règles d'attribution des indemnités du Maire et des adjoints, et après en avoir débattu, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus comme suit :

- Indemnité du Maire : 40.3% de l'indice terminal
- Indemnités de chaque adjoint : 7.5 % de l'indice terminal.

### **3/DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Pour une bonne administration communale le conseil municipal donne délégation au Maire pour prendre une partie des décisions listées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sera rendu compte de l'exercice de cette délégation à chaque conseil municipal.

### **4/ RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réfection des chéneaux et le ravalement de la façade de la salle polyvalente.

### **5/SOUTIEN AUX COMMERCES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide par solidarité envers les commerçants locataires de la commune de l'exonération d'une partie des loyers :

- Exonération de 2 mois pour le salon de coiffure
- Exonération d'un mois de loyer pour l'épicerie + 3 mois de location de la licence IV
- Décide la remise en paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le camion pizza à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

### **6 / MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION D'ACTIVITE SARL L'ESPICERIA**

Suite au changement de gérants de la SARL L'Espiceria, et à une demande d'extension d'activité, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail commercial.

### **7 / QUESTIONS DIVERSES**

**Ateliers jeunes** : Au vu du contexte sanitaire et des mesures imposées, il est décidé de ne pas mettre en place les Ateliers Jeunes pour l'année 2020.

**Fêtes Patronales** : Question est posée sur leur tenue ou non fin août. Décision ajournée, il est trop tôt pour se prononcer.

**Randonnée Gaves et Coteaux du 27/09/2020** : Compte rendu est fait de la réunion en visio qui s'est tenue avec les parties prenantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire – Guy PÉMARTIN

